



## Communiqué de presse

### **Pour les agent.es des écoles parisiennes, pour les enfants, il y a urgence !**

Les organisations syndicales SUPAP-FSU et CFDT de la Ville de Paris et la fédération de parents d'élèves FCPE Paris constatent ensemble la dégradation au fil des années des conditions d'accueil des enfants et des conditions de travail des personnels d'animation/ASEM dans les écoles parisiennes.

Sous-effectifs récurrents et de plus en plus prégnants, précarité massive, souffrance et épuisement des équipes, augmentation de la charge de travail des encadrant.es, formation insuffisante, rémunérations ne permettant pas de vivre décemment ne peuvent qu'impacter les conditions et la qualité de l'accueil des enfants.

**Aujourd'hui nous alertons ENSEMBLE pour que la Ville de Paris, pour le moment muette, agisse pour remédier au plus vite aux dysfonctionnements que nous déplorons et qui motivent la grève des agent.es !**

- Non-respect par la Ville de Paris des taux d'encadrement légaux (1 animateur-trice pour 14 enfants en maternelle, 1 pour 18 en élémentaire) chaque jour dans des centaines d'écoles par manque de personnels
- Non-respect par la Ville de Paris des taux légaux de qualification des personnels d'animation dans les écoles parisiennes : 45% de collègues formé.es aux BAFA/BAFD alors que la loi impose au minimum 80% de personnels qualifié.es
- Absence d'accès aux formations diplômantes (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) prévue.es pour les professionnelles de l'animation. Comme rappelé par le site du ministère, *le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont des diplômes qui permettent d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.*
- Emploi illégal par la Ville de Paris de milliers de collègues vacataires (sans contrats) sur des postes permanents
- Absence de personnel formé ayant la responsabilité de l'hygiène/change de vos enfants en maternelle pendant le service d'interclasse et les semaines de centre de loisirs des petites et grandes vacances depuis 2013.
- Formation et nombre de postes très insuffisants pour accueillir les enfants en situation de handicap
- Absence de temps de réunions hebdomadaires des équipes d'animation incluant les personnels vacataires et les ASEM qui constituent pourtant la majorité des intervenant.es sur les temps de l'interclasse et des TAP
- Multiplication des regroupements des centres de loisirs pendant les semaines de vacances scolaires avec 3, 4 voire 5 écoles regroupées en un seul centre de loisirs, avec parfois près d'une centaine d'enfants accueillis dans des locaux inadaptés
- 235 écoles sans suppléant.es de Responsable Éducatif-ve Ville (REV)

- 58 écoles sans animateur-trice lecture BCD/EPL pour mettre en œuvre des projets et ateliers autour du livre pour vos enfants
- 10% des Responsables Educatif-ves Ville (REV) qui travaillent toujours sans bureau (dans des couloirs, des préaux ou des réfectoires) 10 ans après la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs

**La FCPE Paris soutient les demandes des organisations syndicales SUPAP-FSU et CFTD**, de recrutements massifs supplémentaires de titulaires, de contractualisation des vacataires, d'accès des personnels aux formations diplômantes de l'animation, de temps de réunions pour tous.tes, de personnel dédié et formé pour l'hygiène corporelle des enfants en maternelle, d'augmentation des rémunérations et des perspectives d'évolutions de carrière pour redonner de l'attractivité aux métiers !

**C'est ainsi que la Ville de Paris pourra enfin offrir une qualité de service public digne des ambitions portées par le projet éducatif territorial parisien.**

**Nous sommes collectivement convaincus qu'un service périscolaire de qualité est un gage de la qualité et de l'attractivité de l'école publique, qu'il est plus que jamais nécessaire de défendre à Paris.**

**La FCPE appuie la demande de l'intersyndicale d'être reçue le 16 novembre, par l'exécutif parisien pour que les personnels puissent décider de la suite à donner à cette mobilisation légitime.**